



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 décembre 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf M. Franck FROGER, excusé.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

• M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour:

⇒ la réparation de l'éclairage de la façade de la mairie pour un montant de 734,52 € HT par la société DLG Elec de Val-de-Vesle.

⇒ Comme chaque année, l'achat de livres pour Noël offerts aux 119 enfants de l'école de Val-de-Vesle pour un montant de 1 356,35 € TTC.

Ordre du jour :

1. Participation financière de la commune dans le cadre d'une procédure de labellisation des mutuelles de santé des employés à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- À partir du 1^{er} janvier 2027, la commune a obligation de proposer une mutuelle à tous ses employés. Cette délibération, votée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal, donne mandat au Centre de Gestion de la Marne pour trouver une mutuelle labellisée pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé.
- Dès 2026, la commune doit participer financièrement aux mutuelles des employés à la condition qu'elles soient labellisées par l'État.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant unitaire de participation par agent comme suit : 15 € brut mensuel.

2. Décision modificative budgétaire :

Suite à l'exposé de M. Le Maire sur les écritures comptables, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	article	montant	chapitre	Article	montant
041	231	23 858,22 €	041	238	23 858,22 €
Total		23 858,22 €	Total		23 858,22 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider cette décision modificative budgétaire.

3. Bail Jonathan BOUTON et Corentin CLAIR :

Vu les délibérations n°24-032 et n°25-003, suite à l'exposé de M. le Maire, le bail de 30 ans sera établi devant notaire au nom de Messieurs Jonathan BOUTON et Corentin CLAIR. Et, il convient de repréciser et d'ajouter les parcelles et surfaces suivantes à ce bail :

Section	N°	Lieudit	Surface
Z	113	LES COURZINES d'une superficie totale de 09a 62a 30ca	03 ha 62 a 30 ca
Z	360	LE MARRONNIER	03 ha 84 a 08 ca
Z	361	LE MARRONNIER	02 ha 00 a 00 ca
Z	369	LA CHAUSSEE DE WEZ	00 ha 05 a 93 ca

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les nouvelles attributions citées ci-dessus et leurs conditions ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le nouveau bail et toutes pièces relatives à ce dossier.

4. Ligne de trésorerie :

M. le Maire fait un point sur les budgets 2025 et 2026.

Il est alors envisagé de prendre une ligne de trésorerie au cours du 1^{er} trimestre 2026 s'il y a un retard sur le versement des subventions pour le gymnase.

5. Lotissement Bois Branscourt 3 – Taxe d'aménagement :

Les travaux du lotissement Bois Branscourt 3 ont commencé et un premier permis de construire a été déposé.

M. le Maire souhaiterait une convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour que le produit de la taxe d'aménagement généré par la réalisation de ce « Lotissement Bois-Branscourt 3 » lui soit reversé pour moitié :

Considérant les délibérations de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- CC-2018-147 en date du 28. Juin 2018
- CC-2018-148 en date du 28 juin 2018
- CC-2018-193 en date du 27 septembre 2018
- CC-2019-215 en date du 26 septembre 2019
- CC-2019-216 en date du 26 septembre 2019
- CC-2019-365 en date du 19 décembre 2019
- CC-2021-251 en date du 30 septembre 2021
- CC-2022-223 en date du 17 novembre 2022

Considérant que les recettes de la taxe d'aménagement permettent le financement d'une partie des investissements inscrits au budget de la Communauté Urbaine et le reversement d'une partie de la recette aux communes lorsque ces dernières réalisent une opération ayant pour conséquence de générer des besoins supplémentaires en équipements publics relevant de leur compétence.

Considérant l'article 1379-0bis du code général des impôts qui impose aux communautés urbaines de reverser tout ou une partie de la taxe d'aménagement à leurs communes membres compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Considérant la réalisation d'une opération d'urbanisation consistant à la construction de logements sociaux, de logements seniors et à la viabilisation de 63 parcelles destinées à la construction.

Considérant que l'augmentation de la population de la commune de Val-de-Vesle nécessite des investissements en équipements publics et particulièrement la construction d'une cantine, d'une garderie et 2 salles de classe (compétence de la Communauté Urbaine) et d'un gymnase (compétence communale).

Considérant que ces 2 investissements sont sensiblement identiques en termes financiers.

La commune de Val-de-Vesle demande que le produit de la taxe d'aménagement généré par la réalisation du « Lotissement Bois-Branscourt 3 » lui soit reversé pour moitié.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande et les conditions de reversement.

6. Divers :

M. le Maire informe :

- qu'une demande de subvention de 7 000 €, de la part de l'école et en faveur de la coopérative scolaire, a été demandée par la directrice Mme Laurence DELMAIRE. Cette subvention est destinée à une classe transplantée « environnement et patrimoine » sur l'étude des volcans, à Clermont-Ferrand, courant mai 2026 pour les 44 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2.
M. le Maire rappelle que le scolaire n'est pas une compétence communale mais celle du Grand Reims et qu'à ce jour, il est difficile de prendre une décision car la Communauté Urbaine ne s'est pas encore prononcée sur ce séjour.
Il est donc décidé de réexaminer cette demande en 2026.
- que le test final d'étanchéité à l'air du gymnase a été concluant (même bien en dessous des normes) et que notre gymnase sera bien certifié passif.
Que le Conseil municipal souhaite équiper ce gymnase de tables de pingpong. M. le Maire présente un devis pour 3 tables de 2 250 € HT ; cet achat est envisagé pour l'ouverture du gymnase en avril 2026.
- que le bilan 2024 de l'accidentalité routière de la Marne lui a été envoyé : 34 personnes ont perdu la vie sur les routes (soit 6 de moins qu'en 2023). Toutefois, cette baisse du nombre de tués s'accompagne d'une hausse d'accidents corporels (+ 14%) et de blessés (+ 16%).
- qu'il a reçu un courrier de M. Sullyvan BOUDIN, demandant une autorisation de chasse à l'arc sur le marais communal, demande appuyée par un agriculteur de Val-de-Vesle. Mais, la commune étant déjà en relation avec la fédération de chasse de la Marne, pour un éventuel plan de chasse sur ce marais, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- qu'il ne faut pas hésiter à s'inscrire à l'opération « **Tranquillité Vacances** », lors de nos absences du domicile, pour bénéficier le plus possible de surveillance des gendarmes sur notre commune.
Inscription en ligne sur service-public.fr.
- qu'Ithéa Conseil a publié une affiche « **Val-de-Vesle en 12 chiffre clés** », d'après les sources INSEE 2021 et État Civil INSEE 2014-2023 qui énonce :

⇒ **966 habitants** en 2021

- ⇒ 24% la part des moins de 18 ans (soit **228 jeunes**) *contre 21% au niveau national*
 - ⇒ 23 % la part de des plus de 60 ans (soit **224 séniors**) *contre 27% au niveau national*
 - ⇒ 16, le nombre de personnes de plus de 80 ans vivant seules
 - ⇒ + 32% d'évolution de nombre de logements depuis 2010, soit **101 logements supplémentaires en 10 ans**
 - ⇒ 69, le nombre de personnes installées dans la commune depuis moins d'un an
 - ⇒ **164 familles avec enfants** sur le territoire
 - ⇒ **13, le nombre de naissance par an en moyenne** depuis 10 ans, soit une baisse de 5% entre 2010 et 2021
 - ⇒ **5% la part des familles monoparentales** parmi les familles en 2021, contre 17% au niveau national
 - ⇒ 158, le nombre d'emplois dans la commune
 - ⇒ **35 min le temps de trajet moyen domicile-travail** contre 25 min à l'échelle nationale
 - ⇒ - 26%, l'évolution de la part des actifs travaillant dans la commune où ils habitent, depuis 10 ans.
- qu'il souhaite réfléchir dès à présent aux projets futurs du prochain mandat et demande aux conseillers qui se représentent d'y réfléchir et de faire des propositions.
 - que l'arbre de Noël des employés aura lieu ce jeudi 11 décembre à 18h30 à la mairie et que tous les conseillers seront les bienvenus.
 - que les colis pour nos aînés de la commune (les plus de 70 ans) seront distribués par les conseillers municipaux ce week-end.

La séance est levée à 21h05.